

LETEYGEON S.A. - HEREMENCE



RAPPORT DE GESTION 2015/2016

46^e EXERCICE
DU 1^{er} OCTOBRE 2015 AU 30 SEPTEMBRE 2016

ACTIONNAIRES

Ville de Sion, Sion	50 %
Commune d'Hérémente, Hérémente	50 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de 4 ans, de 2013 à 2017.

Mme, MM.	Régis Bovier	à Hérémente, Président
	Grégoire Dayer	à Sion, Vice-Président
	Marielle Dayer	à Hérémente
	Jean-Daniel Dayer	à Hérémente
	Jean-Albert Ferrez	à Verbier
	Philippe Varone	à Sion

Secrétaire du conseil d'administration

M. Antoine Genolet, à Hérémente

Chef d'exploitation

M. Maurice Perraudin, à St-Léonard

ORGANE DE RÉVISION

Fiduciaire Gérard Follonier Sàrl, à Sion

Office de contrôle représentant les actionnaires

M. Michel Bornet, à Bramois
M. Arthur Sierro, à Hérémente

GESTION ET EXPLOITATION

L'Energie de Sion-Région S.A., à Sion

Aux Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du quarante-sixième exercice de la société, clos le 30 septembre 2016.

EXPLOITATION

Compte tenu des 1.8 GWh dus par la société EOS pour des restitutions d'eau, la production annuelle brute de l'exercice sous revue se monte à 99% de la moyenne de référence. Compte tenu de l'hydrologie favorable de l'exercice sous revue, ce résultat est légèrement inférieur aux attentes et s'explique par un arrêt de production de plusieurs jours causé par le dysfonctionnement du système de protection incendie de l'alternateur de la centrale.

Les révisions annuelles se sont déroulées en deux phases. La première, en octobre 2015, a été mise à profit pour effectuer les maintenances à la prise d'eau de Praperoz. La seconde, en février 2016, a porté sur les installations de l'usine de Sauterot. A cette occasion, une usure anormale de la roue Pelton a été constatée. Celle-ci a été démontée et expédiée chez le fournisseur pour réparation.

L'entreprise mandatée pour la surveillance de la conduite forcée et du canal d'amenée a procédé aux mesures annuelles de déformation. Afin de déterminer les contraintes de la conduite forcée dans les tronçons sollicités par des mouvements de terrain, une réactualisation du calcul statique a été effectuée. L'expert ne préconise pas de mesure immédiate mais confirme la nécessité de poursuivre les mesures de surveillance périodique.

Au chapitre de l'assainissement du bassin versant de la Dixence, le Canton du Valais a ordonné à Alpiq la mise en œuvre d'une crue morphogène de 5 m³/s depuis le barrage de la Grande Dixence en automne 2016. Cette décision fait actuellement l'objet de recours de la part d'Alpiq et de la Commune d'Hérémece.

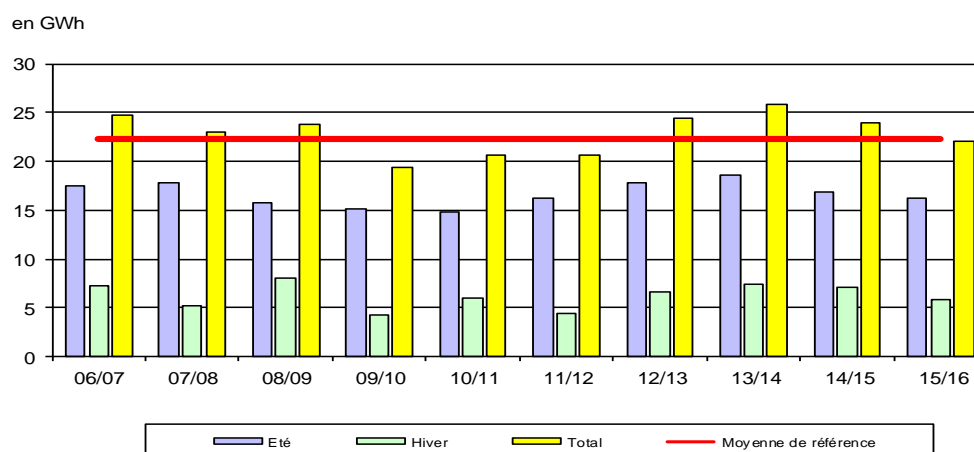
En ce qui concerne la fiscalité, la procédure relative au recours de Leteygeon SA contre le modèle contesté d'imposition des sociétés hydroélectriques valaisannes suit son cours.



Installation de la prise d'eau de Praperoz

La répartition et la comparaison avec les années antérieures figurent dans le tableau et le graphique ci-dessous :

Production de l'alternateur + restitution Alpiq	2015/2016 MWh	2014/2015 MWh	Moyenne de référence MWh
Semestre d'hiver	5 836	7 155	6 270
Semestre d'été	16 191	16 805	16 042
Production annuelle	22 027	23 960	22 312



L'énergie mise à disposition des communes actionnaires a été de 21'839 MWh.

ADMINISTRATION

Conformément à l'art. 24 des statuts, l'Assemblée générale devra procéder à la désignation de l'organe de révision pour une année.

COMPTES ANNUELS

Principes régissant l'établissement des comptes

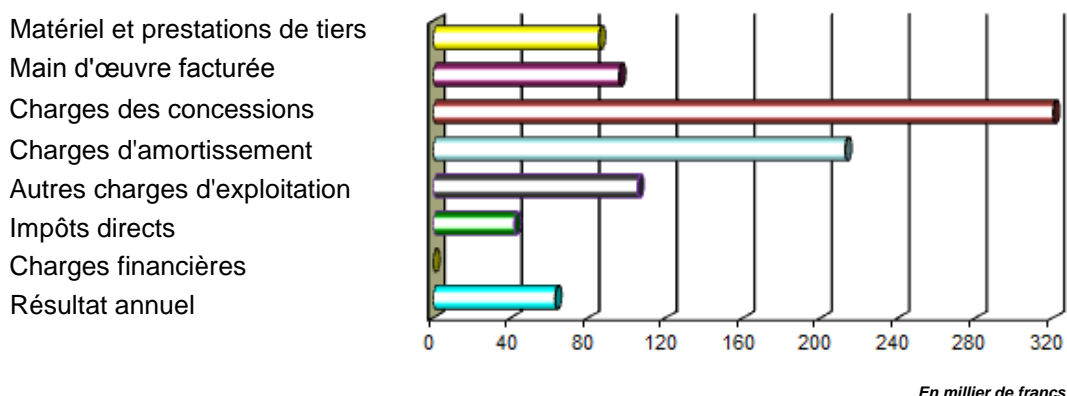
Les comptes annuels 2015/2016 de Leteygeon SA ont été établis conformément aux règles du droit des sociétés anonymes et avec l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les commentaires ci-après comprennent également les informations prescrites à l'article 959c du Code des Obligations (CO), « Annexe ».

Les immobilisations corporelles sont amorties par catégorie d'immobilisation sur la durée d'utilisation selon la méthode linéaire.

Charges et produits

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2015/2016 s'élève à Fr. 881'738.--, en baisse de Fr. 27'307.-- par rapport à l'exercice précédent.

Le montant net des dépenses prises en charge par les partenaires est de Fr. 936'130.--, contre Fr. 1'103'984.-- pour l'exercice précédent.



Actif

Les créances sur ventes et prestations concernent principalement les montants facturés aux clients pour les contrôles OIBT.

Passif

Les dettes résultant d'achats et de prestations enregistrent les montants à payer aux divers fournisseurs après la clôture, ainsi que la normalisation des frais de partenaires à la clôture de l'exercice.

Le compte de régularisation du passif enregistre principalement les redevances courues.

Annexe

L'annexe est établie conformément à l'article 959c du Code des Obligations et avec l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC. Elle comprend, notamment, une récapitulation détaillée des créances et engagements de la société envers les actionnaires et des tiers.

Organe de révision

L'assemblée générale du 11 mars 2016 a confié le mandat de révision, pour une année, à la fiduciaire Gérard Follonier Sàrl, à Sion.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

en CHF	Annexe	2015/16	2014/15
Frais annuels à la charge des partenaires	4	936'130	1'103'984
Autres produits d'exploitation		0	0
Produits d'exploitation		936'130	1'103'984
Matériel et prestations de tiers		-85'553	- 104'545
Main d'œuvre facturée		-96'000	- 96'000
Charges des concessions	5	-349'228	- 363'597
Autres charges d'exploitation		-105'493	- 99'550
Amortissements		-212'690	- 212'610
Impôt sur le capital et impôts divers		-32'774	-32 743
Charges d'exploitation		-881'738	- 909'045
Résultat avant intérêts et impôts		54'392	194'939
Produits financiers		19'345	201
Charges financières		-49	- 50
Produits/Charges hors exploitation		-1'553	- 126
Résultat avant impôt sur le bénéfice		72'135	194'964
Impôt sur le bénéfice	6	-9'135	- 88'964
Résultat		63'000	106'000

BILAN

en CHF	Annexe	30.09.2016	30.09.2015
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme		1'416'156	857'452
Créances résultant de ventes et de prestations	7	19'904	8'373
Autres créances à court terme	8	0	66'526
Actifs de régularisation	9	16'770	3'369
Actif circulant		1'452'830	935'720
Immobilisations corporelles		2'106'100	2'317'700
Immobilisations incorporelles		42'800	43'890
Actif immobilisé	2	2'148'900	2'361'590
TOTAL DE L'ACTIF		3'601'730	3'297'310
Dettes résultant d'achats et de prestations	10	328'243	149'946
Passifs de régularisation	11	527'487	364'364
Capitaux étrangers à court terme		855'730	514'310
Total des capitaux étrangers		855'730	514'310
Capital-actions		2'000'000	2'000'000
Réserve légale issue du bénéfice		383'000	377'000
Réserve contractuelle		300'000	300'000
Bénéfice résultant du bilan		63'000	106'000
Capitaux propres		2'746'000	2'783'000
TOTAL DU PASSIF		3'601'730	3'297'310

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en CHF	2015/16	2014/15
Bénéfice de l'exercice	63'000	106'000
Amortissements	212'690	212'610
Cash flow	275'690	318'610
Variation de l'actif circulant net	383'014	161'780
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	658'704	480'390
Investissements sur immobilisations corporelles	0	0
Désinvestissements sur immobilisations corporelles	0	0
Free cash flow	658'704	480'390
Dividende distribué	-100'000	-120'000
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	-100'000	-120'000
Variation des liquidités	558'704	360'390
<i>Justification</i>		
Liquidités au début de l'exercice	857'452	497'062
Liquidités à la fin de l'exercice	1'416'156	857'452
Variation des liquidités	558'704	360'390

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions se divise en 200 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10'000.— chacune. Les fonds propres ont évolué de la manière suivante :

en mille CHF	Capital actions	Réserve	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.10.2014	2'000	667	130	2'797
Attribution		10	-10	0
Dividende			-120	-120
Résultat de l'exercice 2014/2015			106	106
Capitaux propres au 30.09.2015	2'000	677	106	2'783

en mille CHF	Capital actions	Réserve	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.10.2015	2'000	677	106	2'783
Attribution		6	-6	0
Dividende			-100	-100
Résultat de l'exercice 2015/2016			63	63
Capitaux propres au 30.09.2016	2'000	683	63	2'746

A l'assemblée générale, chaque action donne droit à une voix.

ANNEXE

1- Principes régissant l'établissement des comptes et du bilan

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de la comptabilité et de la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO) et en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC.

Raison de commerce ou nom, forme juridique et siège de l'entreprise

Leteygeon SA est une société anonyme dont le siège est à Hérémence.

Personnel

Le personnel est mis à disposition par l'Energie de Sion-Région SA pour l'exploitation de l'aménagement. Le Conseil d'administration remercie la direction et le personnel pour la qualité et l'intensité de leur engagement au cours de l'année écoulée.

Principes d'évaluation

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur pour risques concrets d'insolvabilité.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés selon la méthode des amortissements constants. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique, mais au maximum sur la durée de la concession des immobilisations de la production d'énergie. La concession a été octroyée jusqu'au 30.09.2057.

Les durées estimées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Bâtiments d'exploitation	40 ans
Installations électriques	10 - 40 ans
Installations hydrauliques	50 - 80 ans

2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Concessions	Installations de production	Matériel et terrains	Installations en construction	Total
Valeurs d'achat au 01.10.2014	83.6	13'945.2	174.6	0.0	14'203.4
Entrées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Changement de positions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Valeurs d'achat au 30.09.2015	83.6	13'945.2	174.6	0.0	14'203.4
Amortissements cumulés au 01.10.2014	-38.7	-11'441.7	-148.8	0.0	-11'629.2
Amortissements planifiés 2014/2015	-1.0	-211.0	-0.6	0.0	-212.6
Amortissements non planifiés 2014/2015	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements cumulés au 30.09.2015	-39.7	-11'652.7	-149.4	0.0	-11'841.8
Valeur comptable nette au 30.09.2015	43.9	2'292.5	25.2	0.0	2'361.6

en mille CHF	Concessions	Installations de production	Matériel et terrains	Installations en Construction	Total
Valeurs d'achat au 01.10.2015	83.6	13'945.2	174.6	0.0	14'203.4
Entrées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Changement de positions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Valeurs d'achat au 30.09.2016	83.6	13'945.2	174.6	0.0	14'203.4
Amort. cumulés au 01.10.2015	-39.7	-11'652.7	-149.4	0.0	-11'841.8
Amortissements planifiés 2015/2016	-1.1	-211.0	-0.6	0.0	-212.7
Amortissements non planifiés 2015/2016	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amort. cumulés au 30.09.2016	-40.8	-11'863.7	-150.0	0.0	-12'054.5
Valeur comptable nette au 30.09.2016	42.8	2'081.5	24.6	0.0	2'148.9

Les valeurs d'assurance-incendie des installations de production et des immeubles s'élèvent, le 30.09.2016, à CHF 13.11 mio (30.09.2015 CHF 13.11 mio).

3- Dépréciation d'actifs

La valeur comptable des actifs de la société est vérifiée périodiquement et ajustée en conséquence si une perte de valeur durable est intervenue.

4- Frais annuels à la charge des partenaires preneurs d'énergie

Les charges non couvertes par les autres produits d'exploitation, ainsi que par les produits financiers sont, selon le règlement contractuel, pris en charge par les partenaires preneurs d'énergie en fonction de leur participation.

5- Charges des concessions

en CHF	30.09.2016	30.09.2015
Impôt sur les forces hydrauliques au canton	209'489	218'100
Redevances, concessions aux communes	139'739	145'497
Total	349'228	363'597

6- Impôt sur le bénéfice

en CHF	30.09.2016	30.09.2015
Impôt sur le bénéfice de l'exercice	9'135	88'964
Total	9'135	88'964

L'impôt sur le bénéfice de l'exercice 2016 a été déterminé sur la base du bénéfice publié. Par contre, celui de l'exercice 2015 a été déterminé sur la base du profil de production de l'aménagement valorisé au prix du marché. Leteygeon SA a déposé une réclamation auprès du Service Cantonal des Contributions du Canton du Valais, contre les décisions de taxation des impôts 2009 à 2011. Elle demande que, si des procédures devaient déboucher sur des jugements déclarant le modèle d'imposition partiellement ou complètement inapplicable, un modèle uniforme soit appliqué à toutes les sociétés de production électrique afin de garantir l'égalité devant l'impôt (voir aussi la note 13). Par principe de prudence, la société a comptabilisé et réglé tous les décomptes reçus.

7- Créances résultant de ventes et de prestations

en CHF	30.09.2016	30.09.2015
Vis-à-vis des actionnaires	0	0
Vis-à-vis des tiers	19'904	8'373
Total	19'904	8'373

8- Autres créances à court terme

en CHF	30.09.2016	30.09.2015
Avoir fiscal	0	66'526
Total	0	66'526

9- Actifs de régularisation

en CHF	30.09.2016	30.09.2015
Avoir fiscal	0	18
Vis-à-vis des tiers	16'770	3 351
Total	16'770	3'369

10- Dettes résultant d'achats et de prestations

en CHF	30.09.2016	30.09.2015
Vis-à-vis des actionnaires	284'980	77'777
Vis-à-vis des tiers	43'263	72'169
Total	328'243	149'946

11- Passifs de régularisation

en CHF	30.09.2016	30.09.2015
Dettes fiscales	466'460	296'455
Vis-à-vis des tiers	61'026	67'909
Total	527'486	364'364

12- Relations avec des sociétés liées

Les sociétés liées comprennent toutes les sociétés et collectivités de droit public énumérées en page 1 du présent rapport. Le cadre général des relations entre la société et ses actionnaires est défini par un contrat de partenaires. Si des relations substantielles existent avec ceux-ci, elles seront mentionnées dans les remarques respectives sur le bilan et le compte de profits et pertes. Toutes les transactions sont traitées conformément aux usages du marché.

13- Indications supplémentaires

Il existe une divergence entre Leteygeon SA et le Canton du Valais concernant les impôts sur le bénéfice des années 2009 à 2016. L'issue du litige pourrait modifier le montant d'impôts comptabilisé dans les comptes de Leteygeon SA au 30.09.2016.

Les mesures d'assainissement de la Dixence, conformément à la LEaux, font toujours l'objet de négociations entre les milieux concernés.

Il n'existe pas d'autre fait devant être signalé en vertu de l'article 959c du CO et de l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC.

PROPOSITIONS DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

en CHF	2015/16	2014/15
Report de l'exercice précédent	0	0
Résultat de l'exercice	63'000	106'000
Résultat au bilan	63'000	106'000
Dividende 3 % (exercice précédent: 5 %)	60'000	100'000
Attribution à la réserve générale	3'000	6'000
Report à nouveau		
Total	63'000	106'000

Sion, le 18 janvier 2017

Au nom du Conseil d'administration

Le Président

Le Secrétaire

Régis Bovier

Antoine Genolet

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DE LETEYGEON SA, HEREMENCE**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 30.09.2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Fiduciaire G. Follonier Sàrl

Mathias Pellaud

Réviseur agréé

Spécialiste en finance et comptabilité
avec brevet fédéral

Sion, le 19 janvier 2017